

## DELIBERATION CA038-2024

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur;

**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 19 juin 2024 ;**

**Objet de la délibération : Demande d'adhésion de deux nouveaux membres associés à la COMUE Angers - Le Mans, ESAIP et ESEO**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 27 juin 2024, le quorum étant atteint, arrête :**

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la demande d'adhésion de l'ESAIP et de l'ESEO en tant que nouveaux membres associés de la COMUE Angers – Le Mans.

Cet avis a été rendu avec 23 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Didier BOUQUET

Signé le 3 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le :** 10 juillet 2024

## **DELIBERATION CM09-2023**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15  
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;  
Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil des Membres 28 novembre 2023**

- **Objet de la délibération :** Proposition sur l'association de l'ESEO

**Le Conseil des Membres, réuni en formation élargie le 5 décembre 2023, le quorum étant atteint:**

- *Après examen des candidatures, le Conseil des Membres propose l'association de l'ESEO*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre

**Rachid EL GUERJOUA**  
**Président**

Monsieur Rachid EL GUERJOURA  
Président de la Communauté d'Universités et  
d'Établissements Angers-Le Mans

40 rue de Rennes

49035 ANGERS Cedex 01

Angers, le 12 octobre 2023

Nos réf : SW/23253  
Objet : Demande d'adhésion à la ComUE Angers-Le Mans

Monsieur le Président,

Pour faire suite aux échanges que Monsieur Mohammed Ramdani et moi-même avons eus avec vous, j'ai le plaisir de vous informer que le Bureau de l'Association d'Enseignement Technique Supérieur de l'École Supérieure d'Electronique de l'Ouest (AETS ESEO), après avoir pris connaissance du projet le 6 octobre 2023, a émis un avis favorable à l'adhésion de l'ESEO à la Communauté d'Universités et d'Établissements Angers-Le Mans, en tant que membre associé.

L'ESEO entretient des relations historiques avec Le Mans Université à travers le groupe GSII, le LAUM et l'École Universitaire de Recherche IAGS. Rejoindre la ComUE nous permettrait de favoriser davantage les collaborations et les synergies dans les domaines de la Recherche, de la Formation et de l'Innovation.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information concernant les modalités de cette adhésion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Sonia WANNER  
Directrice Générale



## **DELIBERATION CM08-2023**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15  
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;  
Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil des Membres 28 novembre 2023**

- **Objet de la délibération :** Proposition sur l'association de l'ESAIP

**Le Conseil des Membres, réuni en formation élargie le 5 décembre 2023, le quorum étant atteint:**

- *Après examen des candidatures, le Conseil des Membres propose l'association de l'ESAIP*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre

**Rachid EL GUERJOUA**  
**Président**

Rachid El Guerjouma  
Président  
COMUE Angers – Le Mans  
40 rue de Rennes BP 73532  
49035 ANGERS Cedex

Saint-Barthélemy d'Anjou, le 25 septembre 2023

Objet : délibération favorable des instances de l'ESAIP à l'adhésion à la COMUE Angers – Le Mans en tant que membre associé

Monsieur le Président, cher Rachid,

J'ai le plaisir de vous informer que la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans en tant que membre associé a été validée par notre Directoire en date du lundi 12 juin 2023 puis par le Conseil de Surveillance en date du vendredi 23 juin 2023. Les deux instances ont donné leur accord pour procéder à la signature de la convention d'association.

Je me tiens à votre disposition, Monsieur le Président, pour tout besoin d'information complémentaire ainsi que pour la suite de la procédure et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe Rouvrais  
Directeur Général  
Président du Directoire



18, rue du 8 mai 1945 - CS 80022  
49180 St-Barthélemy d'Anjou Cedex  
02 41 96 65 10 - [WWW.ESAIP.ORG](http://WWW.ESAIP.ORG)

## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA REUNION DU DIRECTOIRE

Association : Association d'Enseignement Technique Supérieur ESAIP  
Adresse : 18 Rue du 8 Mai 1945 CS 80022 49180 Saint Barthélemy d'Anjou Cedex

Le 12 juin 2023

A Saint Barthélemy d'Anjou

Les membres du Directoire sont réunis sur convocation du Président.

L'ordre du jour incluait spécifiquement la délibération concernant la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le mans en tant que membre associé.

Après délibérations, le DIRECTOIRE, a validé la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans et en tant que membre associé et a donné son accord pour procéder à la signature de la convention d'association.

A Saint Barthélemy d'Anjou  
Le 12 juin 2023

Le Président du Directoire  
Christophe ROUVRAIS



## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Association : Association d'Enseignement Technique Supérieur ESAIP  
Adresse : 18 Rue du 8 Mai 1945 CS 80022 49180 Saint Barthélemy d'Anjou Cedex

Le 23 juin 2023

A Saint Barthélemy d'Anjou

Les membres du conseil de surveillance sont réunis sur convocation du Président.

L'ordre du jour incluait spécifiquement la délibération concernant la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le mans en tant que membre associé.

Après délibérations, le conseil de Surveillance a validé la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans et en tant que membre associé et a donné son accord pour procéder à la signature de la convention d'association.

A Saint Barthélemy d'Anjou  
Le 23 juin 2023

Le Président du Conseil de Surveillance  
*Henri BELDA*



Rachid El Guerjouma  
Président  
COMUE Angers – Le Mans  
40 rue de Rennes BP 73532  
49035 ANGERS Cedex

Saint-Barthélemy d'Anjou, le 16 novembre 2022

OBJET : candidature ESAIP pour devenir membre de la COMUE Angers – Le Mans

Monsieur le Président, cher Monsieur El Guerjouma,

A la suite de notre rencontre et de nos différents échanges constructifs et intéressants le vendredi 21 octobre 2022 à l'ESAIP, je vous confirme la volonté de l'ESAIP, école d'Ingénieurs La Salle, de rejoindre la COMUE en tant qu'établissement associé, afin de contribuer à la coordination de **l'offre de formation** et à la **recherche, de sa stratégie de valorisation/transfert, à la vie étudiante** et aux projets à l'International sur les territoires des deux établissements universitaires.

En espérant que cet acte de candidature connaîtra une issue favorable, je me tiens à votre disposition, Monsieur le Président, pour tous besoins d'informations complémentaires ainsi que pour la suite de la procédure et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe ROUVRAIS,  
Directeur général.

